

13<sup>ème</sup> RALLYE  
DES VINS DU GARD  
Remoulins le 17 et 18 Mars 2012



Règlement

# REGLEMENT DU RALLYE REGIONAL DES VINS DU GARD

## 17 et 18 MARS 2012

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

La FFSA a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français, exceptés pour les rallyes comptant pour un Championnat FIA. Chaque organisateur établira un règlement particulier pour son rallye. Ce règlement particulier devra avoir une présentation identique au règlement particulier type établi par la FFSA et devra mentionner toutes les dispositions supplémentaires que l'organisateur désire imposer.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

Les organisateurs devront utiliser le logo FFSA de leur Championnat respectif. Le logo FIA est interdit sauf pour les rallyes comptant pour un Championnat FIA qui devront utiliser le logo FIA de leur Championnat à l'exclusion de tout autre logo FIA.

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : samedi 18 février 2012

Ouverture des engagements : samedi 18 février 2012

Clôture des engagements : lundi 5 mars 2012

Parution du carnet d'itinéraire : samedi 10 mars 2012

Dates et heures des reconnaissances : samedi 10 mars 2012 de 9h à 17h30  
samedi 17 mars 2012 de 8h à 11h

Vérification des documents et des voitures : samedi 17 mars 2012 de 14h à 18h45

**MAISON DES ASSOCIATIONS – Rue de l'ancien pont – 30210 REMOULINS**

Heure de mise en place du parc fermé : samedi 17 mars 2012 à partir de 14h – Parking des arènes – Rue de l'ancien pont - Remoulins

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs : samedi 17 mars 2012 à 17h30 – Maison des associations - Remoulins

Publication des équipages admis au départ : samedi 17 mars 2012 à 19h30 – Maison des associations - Remoulins

Départ de : Remoulins, parking des arènes, dimanche 18 mars 2012 à 7h30

Arrivée à : Remoulins, parking des arènes, dimanche 18 mars 2012 à 15h33

Vérification finale, dimanche 18 mars 2012 à 15h33

Publication des résultats du rallye : dimanche 18 mars 2012, **30'** après l'arrivée de la dernière voiture – Maison des associations - Remoulins

Remise des prix, dimanche 18 mars 2012 à 18h30, Maison des associations - Remoulins

L'Association Sportive Automobile Gard - Cévennes organise le

13<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DES VINS DU GARD les 17 et 18 mars 2012 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, numéro **R4** en date du **23/12/2011**.

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

#### *Comité d'Organisation*

Président : Jean José DARDANELLI

Membres : Tous les membres bénévoles de l'ASA GARD - CEVENNES

Secrétariat du Rallye : ASA GARD - CEVENNES, Bd périphérique sud, Impasse du Doubs, 30900 NIMES

Téléphone : 04 66 29 15 38 - Fax : 04 66 38 91 09

Courriel : asa.gardcevennes@orange.fr

Permanence du Rallye : **Maison des associations à Remoulins**, Rue de l'ancien pont, samedi 17 mars 2012 de 14h à 21h et dimanche 18 mars 2012 de 6h30 à 21h

#### *Organisateur technique*

Nom : ASA GARD – CEVENNES

Adresse : Bd périphérique sud, Impasse du Doubs, 30900 NIMES

## 1.1P. OFFICIELS

### Commissaires Sportifs :

Claude MARY	<b>Président</b>	Licence n°1622
Pierre CHARDOUNAUD		Licence n°3158
Loriano TOSI		Licence n° 2802

### Directeur de Course :

Pascal BATTE		Licence n° 28230
--------------	--	------------------

### Directeur de Course Adjoint

Jacques PAOLI		Licence n° 2692
---------------	--	-----------------

### Directeur de Course Adjoint E.S. :

Armand HAY		Licence n° 1253
Michel CAMMAN		Licence n° 1465

### Directeur de Course délégués aux E.S. :

Carmen BELCHI-CORIA		Licence n° 8747
Patrick BOUTEILLER		Licence n° 128253

### Directeur de Course voiture tricolore :

Guy MALLEMANCHE		Licence n° 1254
-----------------	--	-----------------

### Juge de fait :

José GISPER		Licence n° 3184
-------------	--	-----------------

### Médecin Chef :

Dr Michel ROMIEU		Licence n° 9031
------------------	--	-----------------

### Commissaires Techniques :

Michel LEBORGNE	<b>Responsable</b>	Licence n° 29951
Christophe GIMENO		Licence n° 40651
Cédric GINIER		Licence n° 28482
Christian ROCCA		Licence n° 7944
Michel MOLINES		Licence n° 9502

### Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

Gérard DURAND		Licence n° 13816
Claude CHARDOUNAUD		Licence n° 3154

### Responsable sécurité :

Jean José DARDANELLI		Licence n° 20166
Michel DUBOIS		Licence n° 26827
Patrick MAURIN		Licence n° 27826

### Chargés des relations avec la presse :

Jacques RIBARD		Licence n° 2812
Kathy DOISE		Licence n° 197884

### Chargé des classements :

Georges O'CONNEL		Licence n° 166039
------------------	--	-------------------

## 1.2P. ELIGIBILITE

Le 13<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DES VINS DU GARD compte pour La coupe de France des rallyes (Coef.2), Le championnat des rallyes du comité Languedoc – Roussillon, le challenge ASA Gard-Cévennes.

## 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés sont convoqués pour les vérifications administratives qui auront lieu le :samedi 17 mars 2012 de 14h à 18h30 à Remoulins, parking des arènes.

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 17 mars 2012 de 14h15 à 18h45 à Remoulins, parking des arènes.

Les vérifications finales seront effectuées : dimanche 18 mars 2012.

Adresse : **Garage VINCENT** – RD6086 – 30210 CASTILLON DU GARD

Prix de la main d'œuvre : 45€ TTC maximum.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 13<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DES VINS DU GARD doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 5 mars 2012

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 285 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 570 €
- équipage complet ASA GARD-CEVENNES : 220€

Avec la publicité facultative des organisateurs

- un membre de l'équipage ASA GARD-CEVENNES : 240 €

Avec la publicité facultative des organisateurs

**3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans la zone prévue à cet effet, à Remoulins.

**Emplacement modifié par rapport à 2011.**

### **4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 13<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DES VINS DU GARD représente un parcours de 184,5 km

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37,8 km.

Ces épreuves spéciales sont au nombre de deux:

Saint Victor la Coste - Pouzilhac ( 6,9 km ) et Valliguières - Rochefort (5,7 km) à faire trois fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le : samedi 10 mars 2012 de 9h à 17h30  
et le samedi 17 mars 2012 de 8h à 11h

Le nombre de passages en reconnaissances est de trois maximums, des contrôles seront effectués.

**LE CARNET D'ITINERAIRE EST A RETIRER:**

Le samedi 10 mars 2012 de 9h à 17h à **CAVE COOPERATIVE- D145- SAINT VICTOR LA COSTE**

Le samedi 17 mars 2012 de 8h à 10h30 **MAISON DES ASSOCIATIONS - Rue de l'ancien pont - REMOULINS**

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble jaune.
- Chef de poste : Chasuble orange.

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

**Prix en espèces non cumulables**

	GENERAL	GROUPE	CLASSE 1à5 partants	CLASSE 6à9 partants	CLASSE 10à15 partants	CLASSE +15 partants	FEMININ	ASA Equipage 100% ASA
1 <sup>er</sup>	420€	290€	285€	285€	285€	285€	120€	120€
2 <sup>ème</sup>	345€	-	-	140€	140€	140€	-	-
3 <sup>ème</sup>	260€	-	-	-	110€	110€	-	-
4 <sup>ème</sup>	-	-	-	-	-	90€	-	-
5 <sup>ème</sup>	-	-	-	-	-	60€	-	-

Les équipages classés aux 10 premières places du général et les autres équipages primés recevront une coupe. (Coupes non cumulables), des commissaires recevront également une coupe.

La remise des prix se déroulera le dimanche 18 mars 2012 à Remoulins, Maison des associations à 18h30.